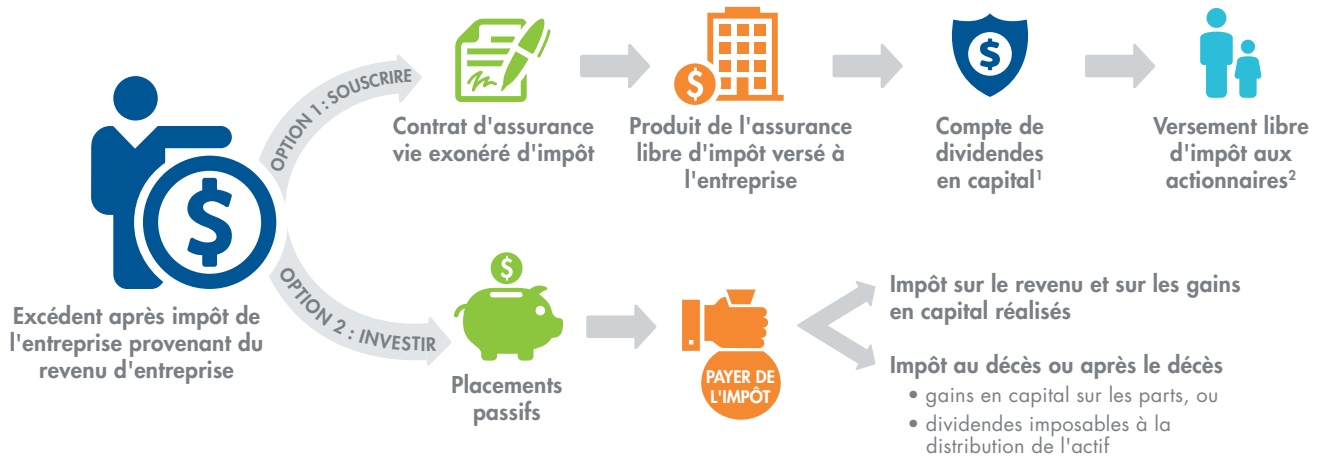




# LE TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE<sup>MD</sup> ENTREPRISE EN AYANT RECOURS À L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE

Vous recherchez la façon la plus fiscalement avantageuse d'obtenir la valeur de vos parts dans la compagnie pour la transmettre à votre succession? Le choix est clair.



## LE TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE ENTREPRISE

Le transfert de patrimoine-privilège *Entreprise* utilise l'assurance détenue par une société pour créer un héritage libre d'impôt. L'entreprise n'a qu'à réacheminer une partie de son excédent après impôt généré du revenu d'entreprise dans un contrat d'assurance vie permanente plutôt que dans des placements passifs.

## LE TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE ENTREPRISE EN ACTION POUR VOUS

### Il réduit la juste valeur de marché (JVM) de l'entreprise

- La valeur des parts de la propriétaire ou du propriétaire repose sur la JVM de l'actif de l'entreprise.
- Le fait de réacheminer une partie de l'excédent du revenu d'entreprise dans un contrat d'assurance vie plutôt que dans des placements passifs réduit l'actif de l'entreprise.
- Cela pourrait réduire l'impôt à payer sur le gain en capital.

### Il augmente la valeur de votre patrimoine

- La valeur de rachat d'un contrat d'assurance vie exonéré croît avec avantages fiscaux. Selon le régime que vous choisissez, la valeur de rachat peut augmenter la prestation de décès.
- Lorsque le produit du contrat d'assurance vie est versé libre d'impôt à l'entreprise, les montants en excédent du coût de base rajusté du contrat (CBR)<sup>3</sup> sont portés au crédit du compte de dividendes en capital pour qu'ils puissent être versés sous forme de dividendes en capital libres d'impôt aux actionnaires, y compris à la succession de l'actionnaire décédée ou décédé.
- Puisque le revenu d'entreprise est imposé à un taux moins élevé que le revenu personnel, le fait d'utiliser les dollars après impôt de l'entreprise du revenu d'entreprise actif pour payer les primes représente la façon la moins coûteuse de financer le contrat.

planification avancée en matière d'assurance

# LE TRANSFERT DE PATRIMOINE-PRIVILÈGE<sup>MD</sup> ENTREPRISE EN AYANT RECOURS À L'ASSURANCE VIE ENTIÈRE

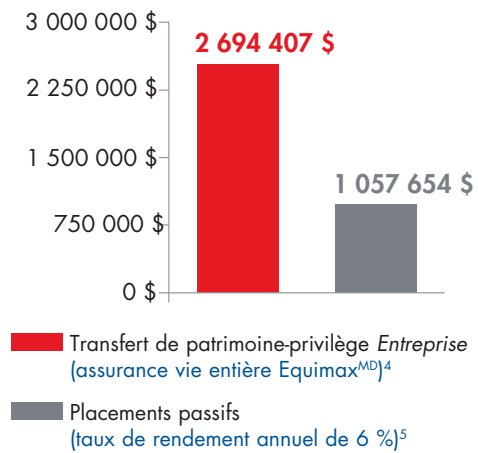
## LA SOLUTION PRIVILÉGIÉE

Par exemple : **Voici Catherine**

- Catherine a 50 ans et possède une entreprise rentable.
- Elle souhaite payer de l'impôt sur ses parts au décès et créer un héritage pour sa fille.
- Catherine peut affecter la somme de 50 000 \$ de l'excédent de l'entreprise chaque année pour les 10 prochaines années.
- Elle recherche une façon fiscalement avantageuse d'obtenir la valeur de ses parts dans la compagnie pour la transmettre à ses héritiers.

Grâce au Transfert de patrimoine-privilege *Entreprise*, Catherine peut se constituer un patrimoine 154 % plus élevé qu'avec des placements passifs.

Montant net aux héritiers de Catherine  
(âge hypothétique au décès de 85 ans)



D'autres catégories d'actif nécessitent un plus haut taux de rendement pour générer la même valeur de patrimoine que celui d'un contrat d'assurance vie entière avec participation Équimax.

Taux de rendement annuel avant impôt requis <sup>6</sup>				
Taux de rendement interne assurance vie	Intérêt	Dividendes	Gains en capital différés	Gains en capital réalisés
5,68 %	12,51 %	10,12 %	6,86 %	8,03 %

## C'EST LA SOLUTION QUI POURRAIT VOUS CONVENIR LE MIEUX SI...

- Vous êtes propriétaire ou actionnaire principale ou principal d'une entreprise canadienne.
- Vous recherchez une façon fiscalement avantageuse d'obtenir la valeur de vos parts dans la compagnie pour la transmettre à votre succession.
- Vous avez mis en œuvre votre plan de retraite.
- Vous avez un testament à jour.
- L'entreprise détient des placements passifs.
- Vous avez besoin d'une assurance vie pour protéger votre entreprise.

**Votre conseillère ou votre conseiller peut vous montrer comment le Transfert de patrimoine-privilege *Entreprise* peut vous être profitable.**

<sup>1</sup> Le montant du produit de l'assurance, moins le coût de base rajusté du contrat, s'ajoute au compte de dividendes en capital. <sup>2</sup> Effectué aux actionnaires, y compris à la succession de l'actionnaire décédée ou décédé. L'impôt pourrait être à payer sur les parts détenues au décès : si la valeur de rachat du contrat est comprise dans la valeur des actions ordinaires; si les règles de minimisation des pertes s'appliquent ou si le contrat a un coût de base rajusté et qu'une partie de la prestation de décès est distribuée comme dividendes imposables. <sup>3</sup> Le CBR représente le total des primes payées moins le coût net de l'assurance pure calculé conformément aux règlements en vertu de la *Loi de l'impôt sur le revenu du Canada*, sous réserve de certains rajustements. Veuillez consulter votre comptable ou fiscaliste lorsqu'il est question de calculs et de paiements de dividendes en capital. <sup>4</sup> Assurance vie entière avec participation bâtisseur de patrimoine Équimax<sup>MD</sup> à 20 paiements. Femme de 50 ans, taux standards pour personnes non fumeuses en vigueur le 1<sup>er</sup> juillet 2019. Mode d'affectation des participations bonifications d'assurance libérée. Prestation de décès initiale de 1 000 000 \$. L'illustration des ventes de cette étude de cas montre un prélèvement des primes sur les participations à la 10<sup>e</sup> année, après quoi, aucun autre paiement n'est requis. L'illustration repose sur le barème des participations 2019-2020 demeurant inchangé pendant la durée du contrat. Une diminution du barème des participations de l'assurance vie pourrait retarder le point de prélèvement des primes sur les participations et exiger que vous payiez les primes sur une période plus longue que l'indiquait l'illustration initialement; ou pourrait nécessiter que vous repreniez le paiement des primes pour un certain temps si votre contrat bénéficiait de l'option de paiement des primes sur les participations. Les participations ne sont pas garanties et peuvent être assujetties à l'impôt. Les participations varieront en fonction des revenus de placement réels du compte des contrats avec participation, également des résultats techniques de mortalité, des frais, de déchéance, des réclamations, des impôts et d'autres résultats techniques du bloc de contrats avec participation. <sup>5</sup> Le portefeuille de placements passifs est composé de 50 % d'intérêt et de 50 % de dividendes. <sup>6</sup> Le taux marginal d'imposition de l'actionnaire est de 50 %, le taux d'imposition sur les dividendes de l'actionnaire est de 45 % et le taux d'imposition de la société sur le revenu de placement est de 50 %.

Le Transfert de patrimoine-privilege *Entreprise* est un concept. Il ne s'agit pas d'un produit ou d'un contrat. Ce concept a été établi en fonction de la législation fiscale actuelle qui est susceptible de changer. Ces renseignements ne constituent pas un avis juridique, fiscal, financier ou autre avis professionnel. <sup>MD</sup> indique une marque de déposée de L'Équitable, compagnie d'assurance vie du Canada.